



VILLE DE NICE

PREFECTURE

AR du 02 février 2021

006-210600888-20210129-24807_1-DE

Rapport sur les orientations budgétaires 2021



VILLE DE NICE

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES
DU BUDGET POUR 2021**



Sommaire

Introduction	3
1. L'environnement macro-économique et institutionnel.....	4
1.1. Le contexte économique international	4
1.2. L'économie française.....	5
1.3. La loi de finances pour 2021 et les réformes de la fiscalité locale.....	7
1.4. L'impact de la crise sanitaire sur les équilibres financiers de la ville de Nice pour 2021	8
1.5. Le plan de relance	9
2. Les orientations budgétaires de la ville de Nice pour 2021.....	9
2.1. Les principales hypothèses d'évolution des recettes	9
2.2. Les relations financières avec la Métropole Nice Côte d'Azur.....	16
2.3. La politique en matière de ressources humaines	18
2.4. Les actions 2021 et la programmation des investissements	28
2.5. La gestion active des emprunts.....	36
3. La prospective financière par budget	43
3.1. Le budget principal	43
3.2. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra.....	44
3.3. Le budget annexe de la régie des palais Acropolis et Nikaïa	44
3.4. Le budget annexe de la régie de la fourrière	45



Introduction

Après une année 2020 marquée par la pandémie de la COVID-19, la perpétration d'un nouvel acte terroriste au cœur de notre cité et l'impact sur notre territoire de la tempête Alex, la ville de Nice entend mener en 2021 et dans les années à venir une politique résolument tournée vers :

- La préservation de notre santé avec le déploiement d'une grande campagne de vaccination contre la COVID-19, la poursuite des mesures sanitaires déjà déployées (tests PCR et distributions de masques) ainsi que la création de 4 maisons de santé dédiées ;
- Le renforcement des compétences et des moyens d'action de la police municipale dont la formidable réactivité et le professionnalisme ont, une nouvelle fois, été mis en lumière lors de l'attentat de la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption du 29 octobre 2020. 80 nouveaux policiers seront ainsi recrutés et 200 millions d'euros consacrés à la construction d'un Hôtel des polices mutualisé avec la police nationale ;
- Le développement durable avec la poursuite du verdissement de Nice, le lancement du projet d'extension de la promenade du Paillon et de Grand Parc Paysager dans la Plaine du Var, la poursuite des projets travaux sur les trames vertes du centre-ville ou encore le verdissement des cours d'écoles ;
- L'accès à la culture avec le déploiement d'un vaste plan d'éducation artistique et culturelle ainsi que le soutien au monde de la culture, que la ville de Nice souhaite accompagner dans le cadre de sa politique de relance.

En termes de gestion, et après deux années de baisse de sa fiscalité et de ses dépenses de fonctionnement, la ville de Nice entend reconduire ses grandes orientations budgétaires :

- Aucune augmentation des taux de fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des Niçois,
- Dans le cadre du plan de relance, la poursuite d'un très haut niveau d'investissement avec une programmation ambitieuse de près de 500 millions d'euros sur la période 2021-2026,
- La stabilisation de ses dépenses de fonctionnement,
- La stabilisation de son encours de dette.



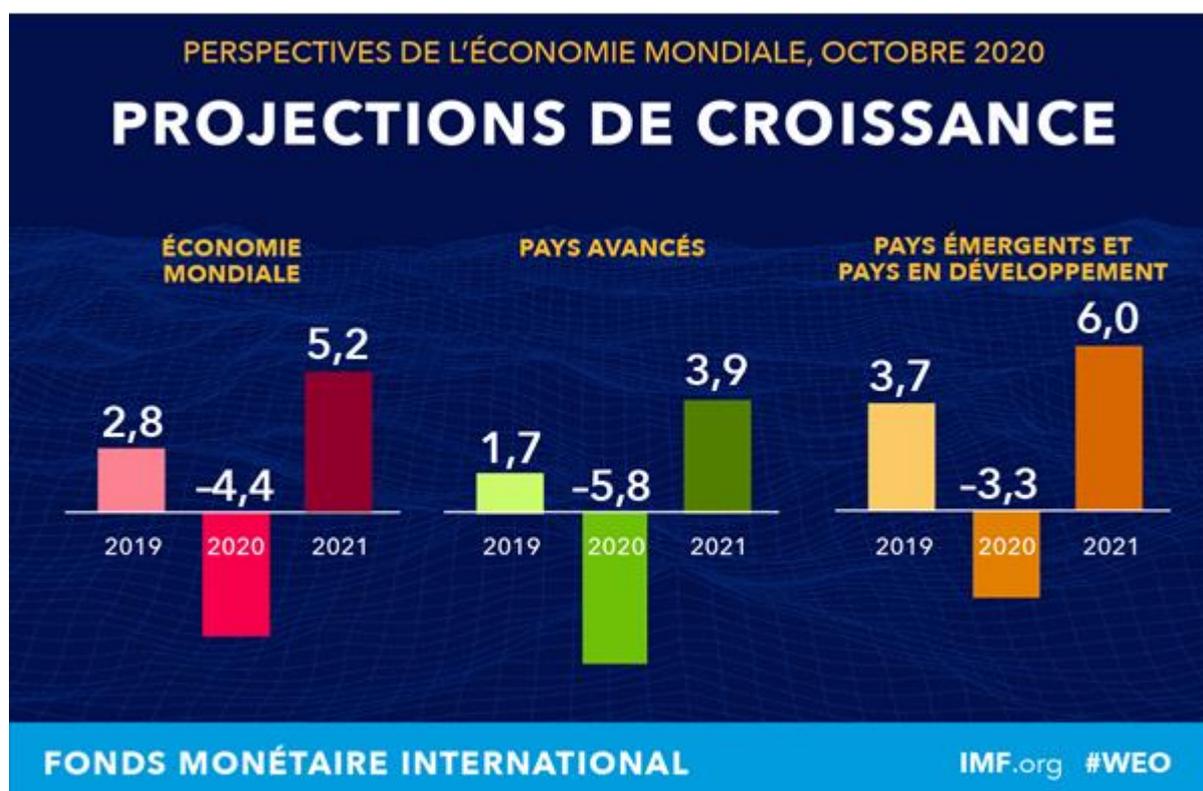
1. L'environnement macro-économique et institutionnel

1.1. Le contexte économique international

L'activité économique mondiale a fortement reculé au cours du 1^{er} semestre 2020 du fait de l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement mises en place dans de nombreux pays.

Alors qu'une deuxième vague touche un certain nombre d'Etats européens et laisse craindre la survenance d'une troisième vague épidémique, le Fonds Monétaire International (FMI) table dans ses dernières projections sur une contraction de la croissance mondiale de l'ordre de 4,4 % en 2020.

Pour la zone euro, le FMI prévoit aujourd'hui une contraction de la croissance de l'ordre de 8,3 % en 2020 et de 6 % en 2021 avec d'importantes disparités entre Etats :



Ces perspectives macro-économiques restent toutefois encore largement incertaines et seront très fortement liées à l'évolution de la pandémie dans les prochaines semaines et les prochains mois.



Une bonne adaptation de l'économie française au second confinement pourrait ainsi améliorer nettement ces perspectives. Le déploiement rapide d'une campagne de vaccination dans le premier trimestre 2021 apporterait également d'importantes améliorations à ces prévisions réalisées sur la base d'un maintien des restrictions sanitaires en vigueur.

Au niveau de la zone Euro, les perspectives sont un peu plus dégradées qu'au niveau mondial car le fléchissement de l'économie y a été plus marqué au premier semestre. Les projections annoncent ainsi une contraction de l'économie de 8,3 % en 2020 (contre 5,8 % pour les pays avancés).

Au sein de la zone Euro, la France devrait subir une contraction de son Produit Intérieur Brut plus importante que ses principaux partenaires avec -9,8 % en 2020 contre, par exemple, -6 % seulement en Allemagne. En 2021, la donne devrait toutefois s'inverser avec une croissance prévue à 6 % pour la France et seulement 4,2 % pour l'Allemagne.

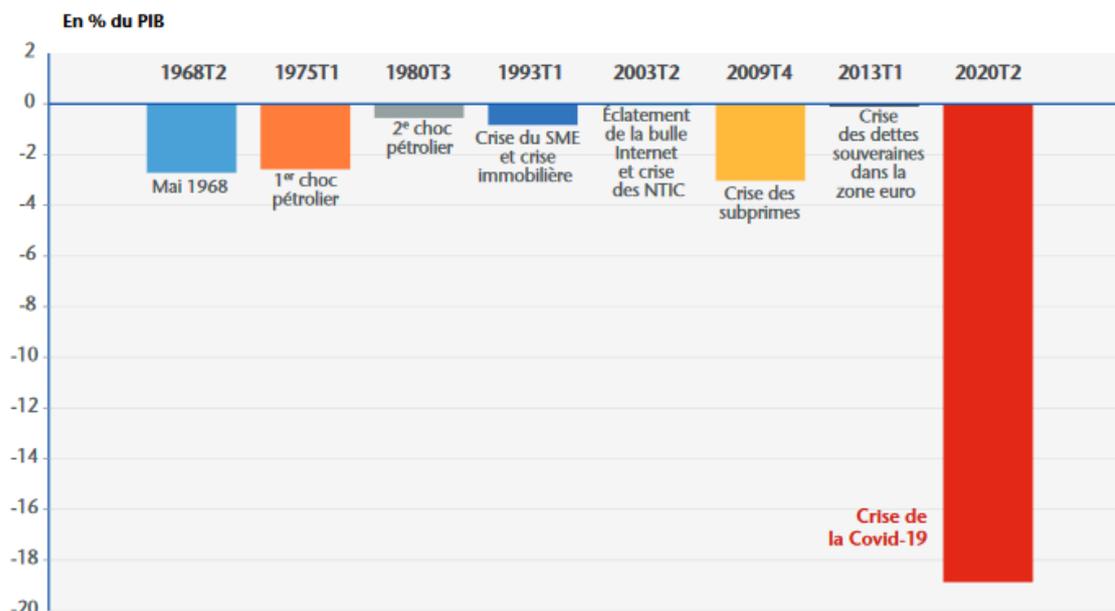
La Zone Euro devra enfin faire face aux conséquences économiques de la sortie du Royaume-Uni, l'accord post-Brexit conclu pour encadrer la rupture historique entraînant la sortie du Royaume-Uni du marché unique européen ayant été signé le 24 décembre 2020.

1.2. L'économie française

1.2.1. La croissance

Sur l'année 2020, le PIB devrait se contracter de 9 % avec un recul de la consommation des ménages de 7 % sur l'année. De même, l'investissement des entreprises et les exportations devraient fléchir respectivement de 10 % et 18 %.

La chute d'activité enregistrée au cours du 1^{er} semestre 2020 n'est comparable à aucune autre sur l'ensemble de la période d'après-guerre. Ainsi, à titre d'illustration, à la suite de la faillite de la banque Lehman Brothers (crise des « *subprimes* »), la France avait enregistré une perte d'activité de l'ordre de 3 %.

**Graphique 1. Pertes de PIB semestrielles depuis l'après-guerre lors des différentes crises**

Sources : comptes nationaux, calculs OFCE.

Pour faire face à la crise, le Gouvernement a mis en place, dès le premier semestre 2020, un plan de relance de 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de contributions européennes. Ce plan de relance intervient dans la foulée des mesures déjà prises par l'Etat dès le début de la pandémie afin de soutenir les entreprises et protéger les salariés à hauteur de 470 milliards d'euros.

1.2.2. Le chômage

Au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) atteint 2,7 millions de personnes en France.

Après une baisse en trompe l'œil liée au confinement durant les deux premiers trimestres de l'année, le taux de chômage augmente fortement pour toucher 9,0 % de la population active et devrait atteindre 9,7 % à la fin de l'année 2020.

1.2.3. Les comptes publics

Selon l'INSEE, la dette publique française au sens des critères de Maastricht s'établit à près de 2 700 milliards d'euros à la fin du troisième trimestre 2020, ce qui correspond à 116,4 % du PIB. Au troisième trimestre 2020, la contribution de l'Etat à l'évolution de la dette s'établit à 35,7 milliards d'euros.



La contribution des administrations de sécurité sociale est quasiment stable au troisième trimestre 2020 (400 millions d'euros) après une augmentation de 84,9 milliards d'euros au second trimestre. Certains organismes augmentent leur dette comme la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) et la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale). Enfin, la contribution des administrations publiques locales (APUL) augmente de 200 millions d'euros.

1.3. La loi de finances pour 2021 et les réformes de la fiscalité locale

1.3.1. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Malgré le contexte de crise sanitaire, le Gouvernement a confirmé la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et maintenu le calendrier de la réforme.

En 2020, 80 % des foyers les plus modestes sont déjà exonérés de taxe d'habitation. Pour les 20 % des foyers restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. A compter de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur la résidence principale.

Pour les communes, la perte de recettes est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit ainsi obtenu est corrigé par application d'un coefficient correcteur afin de neutraliser les sous ou sur compensations.

1.3.2. La diminution des impôts de production dans le cadre du plan de relance

La loi de finances pour 2021 prévoit une diminution des impôts dits de production, qui aura un impact sur les ressources du secteur public local :

- Division par deux du taux de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- Division par deux de la valeur locative foncière des établissements industriels.

Les communes sont concernées par le second item puisque la taxe foncière sur les propriétés bâties est basée sur la valeur locative foncière. Les pertes de recettes liées à la réforme seront toutefois compensées par l'Etat par le versement d'une nouvelle allocation compensatrice.

1.3.3. La clause de sauvegarde des recettes pour 2021

La loi de finances pour 2021 reconduit la clause de sauvegarde de pertes de recettes des collectivités locales liées à la crise sanitaire du COVID. Comme en 2020, la ville de Nice ne devrait toutefois pas en bénéficier en raison du choix fait par le Parlement d'évaluer la perte au regard d'un panier de recettes (et non de l'ensemble des recettes) et de la moyenne annuelle des produits perçus sur la période 2017-2019 (et non de la perte observée entre 2019



et 2020). La ville de Nice est enfin pénalisée par son action pro-active au moment de la crise. L'ensemble des mesures des pertes de recettes dues à des décisions d'exonération de la collectivité sont en effet décomptées des pertes prises en compte dans le calcul de la dotation à verser.

1.4. L'impact de la crise sanitaire sur les équilibres financiers de la ville de Nice pour 2021

En 2020, la crise sanitaire a conduit à d'importantes baisses de recettes tarifaires (cantines, musées, crèches, etc.) et à l'engagement de plus de 13 millions d'euros de dépenses exceptionnelles constatées lors de l'adoption de la décision modificative présentée lors du conseil municipal de décembre 2020.

En 2021, l'impact est estimé à ce stade à 14,5 millions d'euros avec pour hypothèse le maintien des protocoles sanitaires actuels sur l'intégralité de l'année à venir :

Pertes de recettes		Dépenses supplémentaires	
Recettes liées aux services scolaires et périscolaires, de petite enfance, culturels, sportifs et loisirs	3 800 000	Subvention d'équilibre aux palais Acropolis et Nikaïa pour faire face à leur perte de chiffre d'affaire	4 000 000
Recettes fiscales (droits de mutation, produit des jeux de casinos, taxe sur l'électricité)	4 700 000	Vaccination de la population	2 000 000
Total	8 500 000	Total	6 000 000

Total général : 14,5 millions d'euros



1.5. Le plan de relance

Le plan de relance proposé par le Gouvernement le 3 septembre 2020 a promu un ensemble de mesures destinées à favoriser la relance tant des entreprises que des collectivités territoriales, avec trois piliers prioritaires : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale. Ce plan de 100 milliards d'euros devrait être financé à hauteur de 60 milliards par l'Etat, quand 40 milliards seront financés par le plan de relance européen. Le plan de relance de la ville de Nice et de la Métropole s'inscrit en cohérence avec les plans de relance national et européen.

Dans le domaine de la transition écologique, le Gouvernement a annoncé de grandes ambitions avec un programme de financement de 30 milliards d'euros qui inclut la rénovation des bâtiments publics de l'Etat, et plus récemment des bâtiments des collectivités territoriales (au total 6,7 milliards d'euros affectés à la rénovation énergétique publique, privée et des collectivités territoriales).

Cette opération consacrée à la transition énergétique va avoir un impact important et permettre la rénovation d'un ensemble de bâtiments communaux, bâtiments sportifs et de rénovation du patrimoine de la ville de Nice et permettre de développer l'économie locale grâce à la commande publique.

De manière générale, le plan de relance programme les demandes de financements avec des contrats standards (CRET, CPER), un nouveau contrat (CTRTE) et des appels à projets au niveau national, des mesures territorialisées (instruites et pilotées par les Préfectures de Département).

2. Les orientations budgétaires de la ville de Nice pour 2021

2.1. Les principales hypothèses d'évolution des recettes

2.1.1. Des taux de fiscalité inchangés en 2021

Pour la construction du budget 2021, il est retenu l'hypothèse d'une quasi-stagnation des recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires par rapport à 2020 avec :

- Un maintien des taux de fiscalité communaux en 2021 ;
- Une progression physique des bases liée à l'augmentation du nombre de locaux taxés égale à +0,5 % et comparable à celle observée en 2020 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 0,54 %) ;
- Une revalorisation forfaitaire annuelle des bases de + 0,2 %, correspondant à l'inflation.

Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est estimé à un niveau proche de celui attendu pour 2020, et 2 millions d'euros de moins par rapport à



2019 en raison de la crise sanitaire et des incertitudes qu'elle fait peser sur l'évolution du marché de l'immobilier.

Le prélèvement sur le produit des jeux de casinos est prévu à 4,5 millions d'euros soit une recette en forte baisse par rapport à celle perçue en 2019 (7,1 millions d'euros). Le niveau de ces recettes demeure cependant particulièrement incertain, car tributaire direct de l'évolution de la situation sanitaire et de l'adaptation des mesures de police administrative adoptées par le Gouvernement pour y faire face.

Les autres recettes fiscales sont constituées essentiellement des droits de place, de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la taxe sur l'électricité pour lesquels il est prévu un niveau de recettes 2021 proche de celui perçu en 2019.

En millions d'euros	2019	Estimation 2020	Prévision 2021	Variation 2019-2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties ¹	135,2	125,5	127,8	-5%
Taxe d'habitation majorée pour les résidences secondaires ²	14,9	14,6	15,2	2%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,4	0,4	0,4	0%
Droits de mutation à titre onéreux	33	32,1	31	-6%
Prélèvement sur le produit des jeux	7,1	4,1	4,5	-37%
Taxe sur l'électricité	7,4	7,1	7,5	1%
Droit de place, TLPE et autres recettes fiscales	2,4	2	2,4	0%
Total	200,4	185,8	188,8	-6%

¹ Produit communal à périmètre constant et hors transfert de la part départementale de taxe foncière dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation

² Le taux de cette taxe reste inchangé sur la période. La hausse des recettes s'explique par la revalorisation des bases décidée par le Parlement et par l'évolution du nombre de biens taxés.



2.1.2. Des concours financiers de l'Etat stables en 2021

Principal concours financier versé par l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la ville est constituée de deux composantes : la dotation nationale de péréquation et la dotation forfaitaire.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, le Gouvernement a prévu de stabiliser l'enveloppe de la DGF. En son sein, certaines composantes progressent et en particulier celles consacrées à la péréquation. D'autres diminuent par l'application d'écêtements.

Malgré la progression de l'enveloppe nationale consacrée à la péréquation, il est retenu l'hypothèse d'une quasi-stabilisation de la dotation nationale de péréquation accordée à la ville de Nice. L'augmentation de cette enveloppe devrait, en effet, principalement bénéficier aux communes des départements et collectivités d'outre-mer et aux communes de moins de 10 000 habitants.

En ce qui concerne l'évolution de la dotation forfaitaire, figurant parmi les composantes écrêtées, il est retenu l'hypothèse de l'application d'un écrêtement de la dotation de la ville de Nice comparable à celui appliqué en 2020, soit 0,7 million d'euros de recettes en moins.

En millions d'euros	Est. 2020	2021	Variation
Dotation forfaitaire	67,9	67,2	-0,7
Dotation nationale de péréquation	3,3	3,2	-0,1
Total	71,2	70,4	-0,8

Les allocations compensatrices financent pour les communes les pertes de produits fiscaux résultant de décisions prises par l'Etat. Cette année, une forte évolution de ces recettes est attendue dans le cadre des réformes fiscales en cours :

- Les allocations compensatrices de taxe d'habitation sont supprimées ;
- Les allocations compensatrices versées au titre de la taxe foncière sont complétées pour tenir compte des décisions de l'Etat en faveur de la baisse des impôts de production et des nouvelles règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels.
- L'ancienne part départementale de taxe foncière est transférée à la ville pour compenser la suppression par le Gouvernement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette recette s'avérant toutefois insuffisante de 67 millions d'euros, un « coefficient correcteur » sera appliqué par les services fiscaux au produit de taxe foncière sur les propriétés bâties obtenu par la seule addition des parts communales et ex-départementales.



En millions d'euros	Est. 2020	2021	Variation
Allocations compensatrices de taxe d'habitation	18,7	0,0	-18,7
Allocations compensatrices de taxe foncière	0,7	5,4	4,6
Total	19,4	5,4	-14,1

Les autres concours financiers de l'Etat sont attendus à un montant stable par rapport à 2020.

En millions d'euros	Est. 2020	2021	Variation
DGD hygiène	3,6	3,6	0,0
Fonds de compensation de la TVA (part fonctionnement)	0,5	0,5	0,0
Dotations recensement et titres sécurisés	0,4	0,3	-0,1
Total	4,5	4,4	-0,1

2.1.3. Des produits des services en forte baisse du fait de la crise sanitaire

Les facturations de prestations de services sont estimées en nette baisse par rapport à 2020 pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur l'année 2021 :

En millions d'euros	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Variation en euros	Variation en %
Restauration scolaire	9,4	8,7	-0,7	-7%
Musées	2,2	1,2	-1	-45%
Animation	1,6	0,9	-0,7	-44%
Equipements sportifs	2,4	1,4	-1	-42%
Autres recettes tarifaires	12,8	12,4	-0,4	-3%
Total	28,4	24,6	-3,8	-13%

En revanche, les produits issus du domaine devraient se rétablir à leur niveau d'avant crise, de même que les autres recettes courantes, soit 15,4 et 3,7 millions d'euros, montants comparables à ceux prévus au budget primitif 2020. Il en sera de même s'agissant des autres produits de gestion courante, des atténuations de charges, ainsi que des produits exceptionnels, prévus respectivement à 13,1, 2,7 et 0,3 million d'euros.



2.1.4. Participations et subventions reçues

Les partenaires de la ville contribuent au développement de ses actions par le versement de subventions (Département, Région, Etat, Union Européenne, ADEME, organismes et autres agences, etc.).

A ce jour, la ville a identifié 29,8 millions d'euros de financements extérieurs.

Budget (en millions d'euros)	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	22,0	6,0	28,0
Budget annexe de l'Opéra	1,8		1,8
Total	23,8	6,0	29,8

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :

En 2020, la ville a déposé 20 dossiers de demandes de subvention au titre de la DSIL pour un montant global de subventions de 12 millions d'euros. En 2021, la ville de Nice prévoit de solliciter un montant de dotation supérieur dans le cadre du plan de relance. L'arbitrage des montants définitivement alloués sera réalisé en cours d'année par les services de l'Etat, en fonction de priorités fixées par circulaire ministérielle.

Dans le cadre de la DSIL Relance, une aide de 80 000€ pour la rénovation du monte-charge du MAMAC a été attribuée par l'Etat.

Les dossiers déposés au titre de la DSIL 2020, ayant un lien avec la priorité « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » pourront être présentés dans le cadre de l' « Opération WARGON » (instruction du Gouvernement du 18 novembre 2020), par exemple le groupe scolaire Sainte-Hélène et le chauffage des écoles.

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) :

La ville de Nice mobilise annuellement le FIPDR afin d'accompagner l'achat d'équipements neufs pour la Police Municipale. En 2020, deux projets ont été cofinancés par le FIPDR :

- L'achat de caméras piétons pour la police municipale (15 000 euros) ;
- Ainsi qu'une aide au fonctionnement du service de médiation et de prévention de la délinquance (12 000 euros).

En 2021, la ville prévoit de solliciter le FIPDR pour l'achat d'équipements au service de la police municipale, pour le fonctionnement de sa Maison d'Accueil des victimes ainsi que pour le fonctionnement du service médiation et prévention de la délinquance. En fin d'année 2020, un premier dossier a ainsi été notifié pour le financement du déploiement de bornes d'appel d'urgence pour un montant de subvention de 835 040 euros.



Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient des projets portés par la ville de Nice par le biais de différents dispositifs :

- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET 2) de la Métropole Nice Côte d'Azur voté en décembre 2017. La ville de Nice y a inscrit la programmation de grands projets. Au total, l'enveloppe CRET 2 devrait permettre de solliciter des aides régionales à hauteur de 3,6 millions d'euros avant fin 2021 (Redynamisation des studios de la Victorine ; Grand Parc de la Plaine du Var ; Rénovation thermique groupe scolaire Ray Gorbella ; le Jardin du quartier Saint Jean d'Angely).
- Les cadres d'intervention permettent, au fil de l'eau, le dépôt de demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement, dans l'ensemble des domaines de compétence. Ainsi, une subvention a été accordée en 2020 pour le Carnaval (100 000 euros). Les demandes de subvention pour le Festival du livre (30 000 euros) ou le Nice Jazz Festival (75 000 euros) ont été votées par la Région mais ces manifestations ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Des demandes seront renouvelées en 2021.
- Le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) devrait, quant à lui, être sollicité à hauteur de 200 000 euros pour un équipement de la Ville, par exemple dans le domaine du sport (comme chaque année).
- Le Plan concerté pluriannuel de valorisation du patrimoine viendra financer des opérations sur des édifices niçois et des œuvres d'art. La mise en œuvre de ce plan permet à la ville de compléter des financements mobilisés pour des projets de restauration, à hauteur de 150 000 euros par an, sur une période de cinq ans, à compter de l'année 2017.
- Dans le cadre du Fonds d'aide exceptionnelle « FRAT SOLIDARITE INONDATION ALEX 06 », voté par la Région Sud, la ville de Nice, concernée par un arrêté de catastrophes naturelles en lien avec les inondations du 2 et 3 octobre 2020 a déposé 2 dossiers de demande de subvention pour la remise en état de biens communaux et intercommunaux non assurés détruits ou endommagés par les inondations des 2 et 3 octobre 2020. Le taux d'intervention régionale est de 25 % et plafonné par dossier à 200 000 euros.

**Département des Alpes-Maritimes :**

Le Département a voté en 2020 des subventions sur les investissements liés à la création de locaux annexes au terrain de football du Ray (203 739 €) et à la rénovation du stade des Arboras avec mise en place d'une pelouse synthétique pour les terrains de rugby (300 000 €).

En 2021, la ville de Nice prévoit le renouvellement par le Département de ses subventions au titre de la diffusion des concerts de l'orchestre philharmonique, de la saison lyrique de l'Opéra de Nice, du fonctionnement du Conservatoire ou encore de l'organisation du festival du livre soit 2 460 000 euros.

La ville de Nice va s'engager dans un contrat de territoire avec le Département en avril 2021, sur des projets d'investissement à rayonnement départemental ou supra-départemental, sur une période de 6 années, avec un taux de cofinancement compris entre 10 et 40%.

Contrat de Plan Etat-Région (« CPER »)

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 arrive à échéance et une nouvelle génération appelée « Contrat d'avenir » a été votée le 17 décembre 2020 et signée par le Premier Ministre le 5 janvier 2021. Le Contrat d'avenir intègre des crédits du Plan de Relance et des crédits du CPER. Il doit s'articuler avec la nouvelle période de programmation des fonds européens (2021-2027). Une convention spécifique d'application du CPER sera signée au premier trimestre 2021 entre l'Etat, la Région et le territoire de Nice Côte d'Azur pour décliner les axes d'intervention thématiques.

Si les discussions sont encore en cours, la ville de Nice a d'ores et déjà présenté auprès de l'Etat et de la Région ses grands projets de mandat pour obtenir un maximum de financements, en lien avec ses objectifs de transition écologique, d'accessibilité de la culture et de cohésion sociale.

Fonds européens

En 2020, dans le cadre du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (FEDER), la ville de Nice avait obtenu une subvention de plus de 500 000 euros pour son guichet facile « Smart Guichet. »

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, une demande de subvention de 2,1 millions d'euros a été déposée par la ville au titre du Fonds Social Européen (FSE) afin de co-financer ses achats de tests et ses mesures de protection des personnes vulnérables. Ce dossier en cours d'instruction pourrait générer des recettes en partie ou en totalité en 2021.

De même en 2021, la ville de Nice pourrait bénéficier des fonds FEDER mis à disposition par le programme *REACT-EU* (dans le cadre du Plan de relance européen) pour des projets liés à ses investissements dans la santé en réponse à la crise épidémique en cours.



Enfin, en 2021 devraient être lancés les premiers appels du programme opérationnel FEDER FSE SUD PACA 2021-2027, programme doté de 453M€ sur l'ensemble du territoire régional avec pour cible des investissements dans l'innovation, l'environnement, la formation et le développement urbain des quartiers prioritaires.

2.1.5. Les autres ressources propres

La ville poursuivra sa politique d'optimisation et de valorisation de son patrimoine. Elle prévoit ainsi un volume de cessions d'environ 34,5 millions d'euros en 2021.

D'autres ressources externes permettront d'augmenter la capacité d'autofinancement de la ville avec notamment le fonds de compensation de la TVA, pour 7,1 millions d'euros ainsi que des immobilisations financières pour près d'un million d'euros.

2.2. Les relations financières avec la Métropole Nice Côte d'Azur

2.2.1. Des relations financières qui résultent principalement des transferts de compétences et de ressources

La ville de Nice bénéficie d'une attribution de compensation visant à neutraliser les conséquences financières des transferts de compétences et de ressources réalisés au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur. Le montant de cette attribution est déterminé après examen de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui donne son avis sur l'évaluation des charges nettes transférées (c'est-à-dire les dépenses minorées des recettes).

Pour l'année 2021, cette attribution est réévaluée à 22 942 678 euros, après prise en compte du transfert en 2019 des compétences « concessions de la distribution d'électricité et de gaz » et « promotion du tourisme ».

Les transferts de compétences se traduisent également par des transferts patrimoniaux (actifs et passifs). Dans ce cadre, la ville de Nice percevra également 6,6 millions d'euros au titre de la convention de remboursement de la dette globalisée.



2.2.2. Des flux financiers liés à la forte intégration des administrations

La Métropole Nice Côte d'Azur et la ville de Nice se caractérisent par une forte intégration de leur administration, résultant de la constitution de nombreux services communs.

La ville participe par des remboursements de charges aux services communs constitués au sein de l'administration métropolitaine. Ceux-ci sont basés sur les dépenses constatées par chaque entité l'année précédant la mise en commun des services, et diminués d'une quote-part d'économies de gestion équitablement réparties entre les parties à la convention.

En 2021, les flux financiers avec la Métropole sont estimés comme suit :

- 19,7 millions d'euros de remboursement de charges à caractère général ;
- 58,2 millions d'euros de remboursement de charges de personnel ;
- 8,5 millions d'euros de subventions d'équipement,
- 0,2 million d'euros au titre de la participation de la ville de Nice au service métropolitain des autorisations d'urbanisme.

2.2.3. Des flux financiers pour optimiser la gestion des opérations

En matière d'investissement, la ville de Nice et la Métropole conduisent parfois conjointement des opérations qui relèvent à la fois de compétences communales et métropolitaines. Pour rationaliser la conduite des chantiers, elles ont conclu des conventions ayant pour effet de confier à la Métropole ou à la Ville une maîtrise d'ouvrage unique. Les participations sont déterminées en fonction des compétences respectives de chaque entité.

En 2021, des dépenses seront exposées au titre de ces conventions dans le cadre des opérations Promenade du Paillon, Trame Verte et Grand Parc Paysager de la Plaine du Var notamment.

Enfin, la ville de Nice bénéficiera, comme chaque année, de la solidarité métropolitaine à hauteur de 3 millions d'euros et continuera à optimiser ses achats en organisant en 2021 de nouveaux groupements de commande avec la Métropole.



2.3. La politique en matière de ressources humaines

Depuis plusieurs années, une politique active de gestion des ressources humaines a été mise en œuvre par la ville de Nice. Cette politique était indispensable dans le contexte de réduction drastique des contributions de l'Etat et de transfert de charges sans ressources correspondantes, au cours du précédent quinquennat.

Cette politique a permis d'accompagner et de moderniser l'évolution des services de la Métropole et de la ville de Nice. Ces évolutions ont été nombreuses tant en termes de missions transférées ou reprises en régie, de création de missions nouvelles et innovantes et enfin de création d'équipements publics au service des citoyens et usagers des services publics.

Pour l'exercice 2021, la ville de Nice poursuivra cette stratégie de développement qualitative des ressources humaines en la conciliant avec la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Pour ces raisons, les orientations générales de la politique « ressources humaines » 2021 de la collectivité sont structurées selon des objectifs sociaux : à savoir, la mise en œuvre et le développement des actions et dispositifs exposés au sein de l'accord cadre sur le bien-être et la qualité de vie au travail, la promotion de l'égalité femmes-hommes, une plus forte intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation du travail et le développement du télétravail.

2.3.1. Les perspectives 2021

Les crédits affectés à la masse salariale constituent la base du fonctionnement des services. La prévision budgétaire est réalisée en tenant compte des dépenses obligatoires d'origine réglementaire, les dépenses résultant de la politique « ressources humaines » propre à la collectivité, et enfin les dépenses liées à la volonté de créer de nouveaux équipements et de développer de nouveaux services au bénéfice des Niçois.

Les dépenses obligatoires nouvelles : 1,8 million d'euros

- L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national dit PPCR (parcours professionnel carrière et rémunérations), avec pour cette dernière année la revalorisation des grilles indiciaires de plusieurs grades de catégories A et C, dans diverses filières, pour un coût estimé à 0,9 million d'euros ;
- La mise en œuvre des mesures issues en particulier de la loi de transformation de la fonction publique (dispositif de rupture conventionnelle, réforme des congés bonifiés) ; l'extension à la fonction publique territoriale de l'indemnité de précarité pour les CDD de moins de 12 mois, ou encore la garantie individuelle de pouvoir d'achat, pour un coût total estimé à 0,3 million d'euros ; l'allongement de 14 à 28 jours du congé paternité à compter du 1^{er} juillet 2021 ;



- L'organisation du scrutin électoral pour les élections régionales et départementales prévues en juin 2021, pour un montant prévisionnel de 0,6 million d'euros.

Les dépenses liées à la politique de la collectivité pour le bien-être au travail par la reconnaissance du travail et la prévention de la précarité : 1,5 million d'euros

Il s'agit ici de la prévision de crédits permettant de maintenir à un niveau constant les efforts de la collectivité en faveur de la progression de carrières des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1,5 million d'euros.

Les dépenses liées aux choix stratégiques de la collectivité de développer ses actions en matière de sécurité et de petite enfance : 2,1 millions d'euros

En 2021, il est ainsi prévu :

- Le recrutement de policiers municipaux supplémentaires ainsi que le recrutement de médiateurs supplémentaires au sein des services de proximité, pour un coût estimé à 1 million d'euros ;
- La création de 4 classes maternelles supplémentaires lors de la rentrée de 2021, soit + 0,3 million d'euros ;
- Il convient également de prendre en compte le coût des vacances qui seront utilisées dans le cadre de la politique vaccinale contre la COVID-19 et l'impact en année pleine de la reprise en régie directe de la fourrière automobile de Nice réalisée en septembre 2020 : + 0,5 million d'euros (effet report).

2.3.2. L'évolution des effectifs permanents

Notre collectivité s'est résolument engagée dans une stratégie de reprise en régie directe d'activités initialement déléguées au secteur privé. Elle affirme par ce choix sa confiance dans les qualités professionnelles, l'expérience, la motivation et le sens du service public de ses agents. Les résultats en termes de satisfaction du public et de développement de la qualité du service ont été au rendez-vous.

Cette stratégie augmente toutefois mécaniquement les effectifs de la collectivité et occulte en grande partie les efforts significatifs de maîtrise des effectifs.

La répartition des effectifs permanents sur les 4 dernières années et le prévisionnel 2021

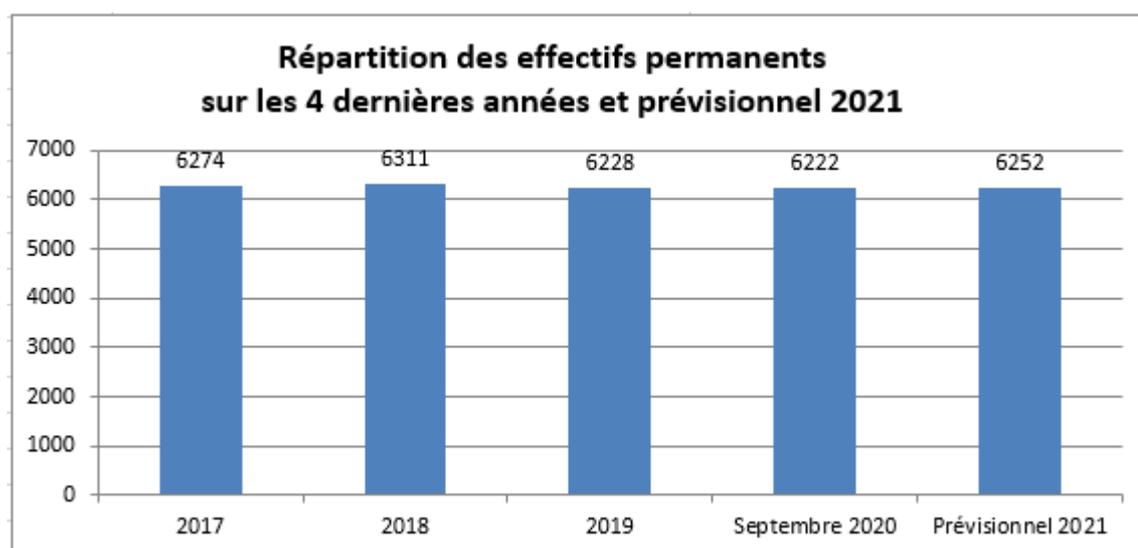
Ce premier graphique présente l'évolution des effectifs depuis 2017. La baisse constatée résulte de la gestion raisonnée des effectifs (optimisation de l'organisation, suppression des postes devenus non essentiels) et de la création de services communs portés par la Métropole



(transfert des agents vers la Métropole), ce qui a permis de réallouer les moyens vers les services prioritaires et de réaliser les reprises en régies évoquées supra.

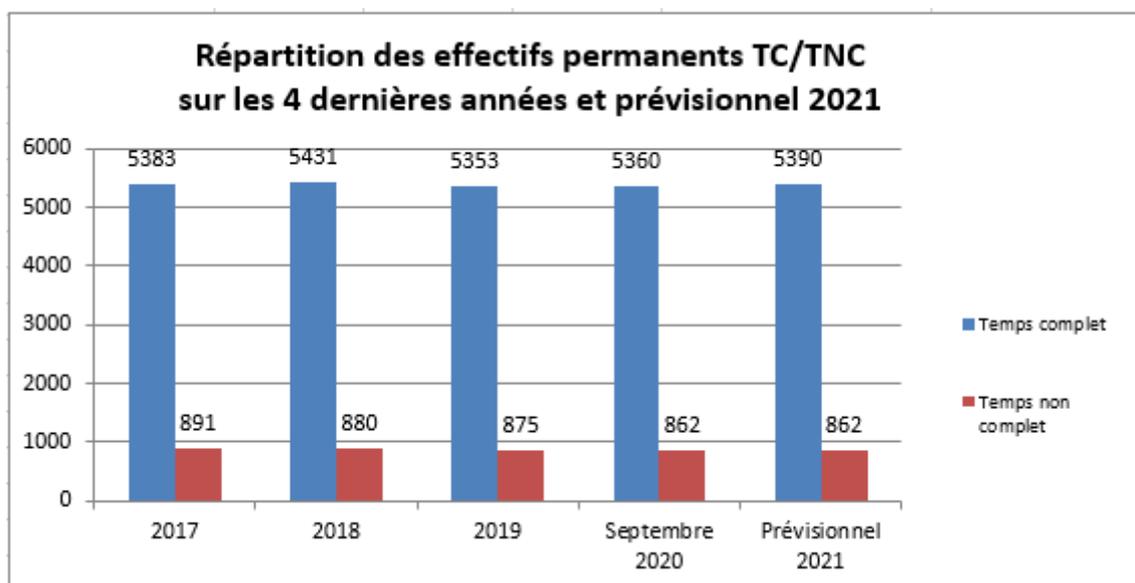
Pour l'exercice 2021, il est à noter une évolution à la hausse, destinée à permettre la dotation en personnel des nouveaux équipements attendus, tout en renforçant les moyens humains des services et missions prioritaires (sécurité des citoyens, médiation, sécurité sanitaire...)

La poursuite des efforts de gestion mis en œuvre ces dernières années, notamment en limitant le nombre de remplacements à la suite de départs en retraite, permet de maîtriser les effectifs tout en garantissant la sécurité des établissements et équipements, et en maintenant le niveau de qualité des services apportés au public.



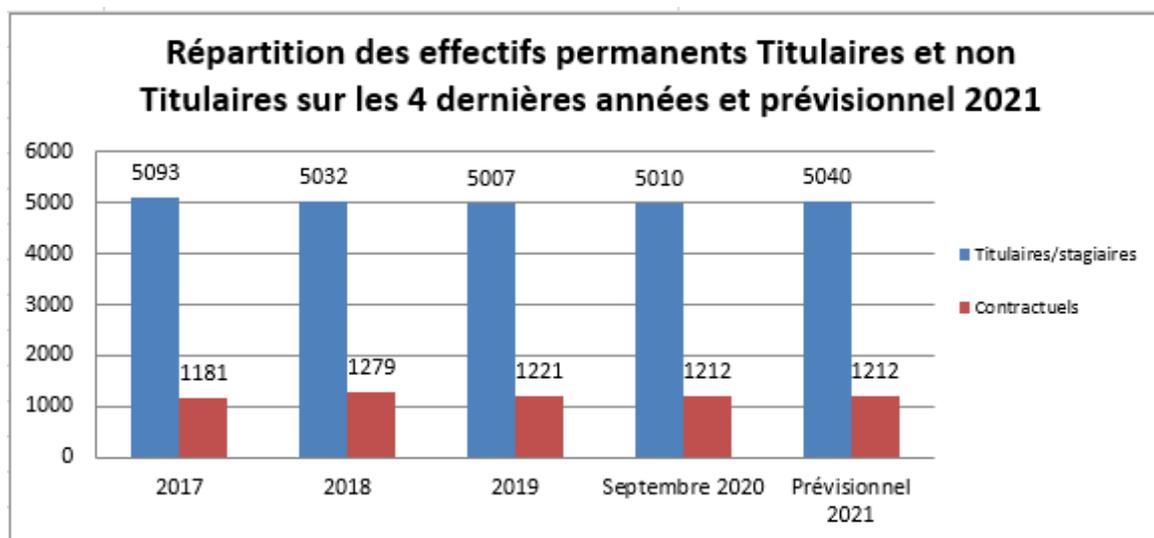
La répartition des effectifs permanents, temps complet/temps non complet, sur les 4 dernières années et le prévisionnel 2021

Cette répartition reste stable au regard des années comparées. Il apparaît important de rappeler que certaines des missions exercées par la collectivité, notamment pour la restauration scolaire, l'entretien des écoles et l'animation, imposent de faire appel à des agents à temps non complet.



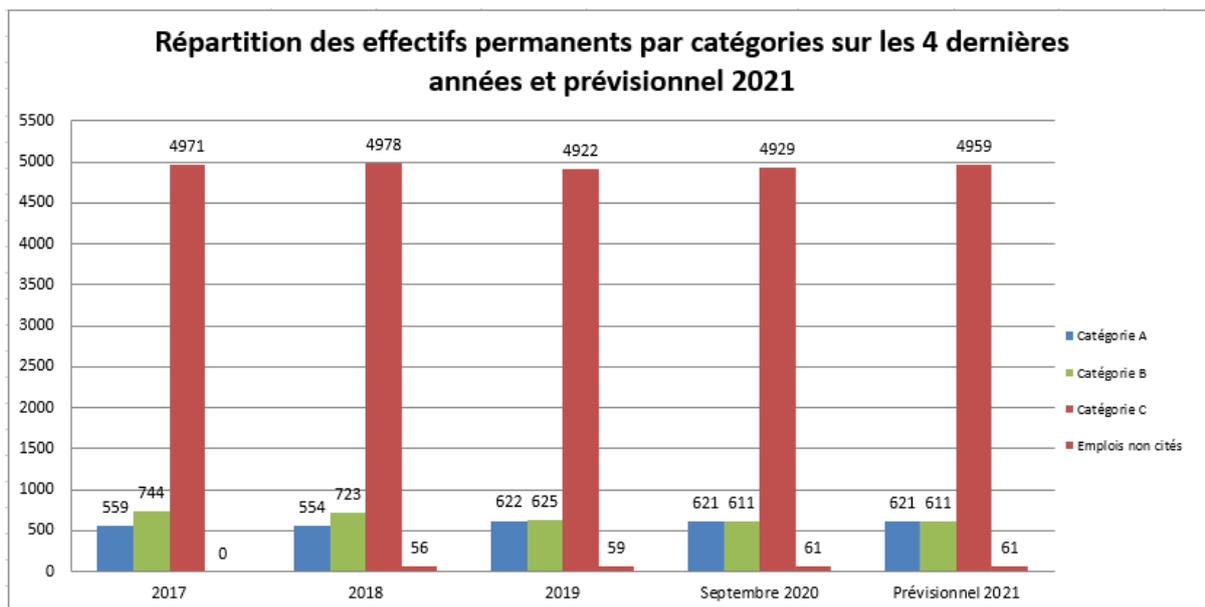
La répartition des effectifs permanents, titulaires/contractuels, sur les 4 dernières années et le prévisionnel 2021.

Le pourcentage des agents contractuels, rapporté au nombre des titulaires, demeure stable dans le temps.

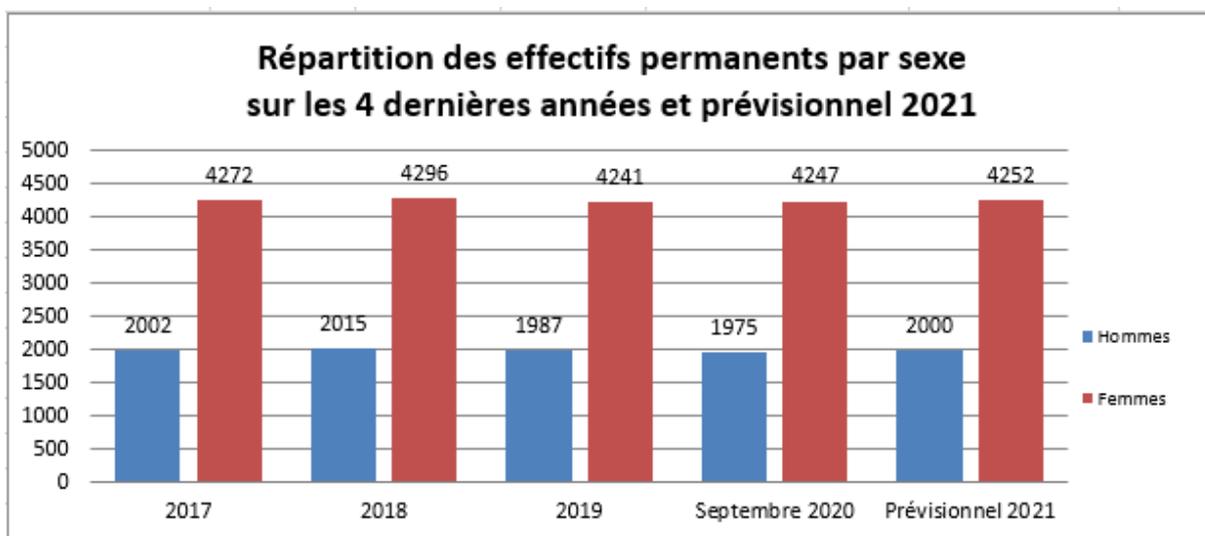


La répartition des effectifs par catégorie sur les 4 dernières années, et à titre prévisionnel pour l'exercice 2021

La répartition des effectifs par catégorie reste stable, notamment en ce qui concerne les agents des catégories A et B.



La répartition des effectifs par sexe



La prédominance des femmes dans les effectifs de la collectivité s’explique principalement par le fait que les activités de proximité exercées par la ville de Nice, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l’éducation, sont aujourd’hui exercées presque exclusivement par des femmes. Des actions sont toutefois conduites par le service de lutte contre les discriminations et des droits des femmes pour faire évoluer les mentalités, combattre les stéréotypes et promouvoir ces métiers dits « féminins » auprès des hommes.



Il convient enfin de rappeler que les services techniques, au sein desquels la présence des hommes est nettement majoritaire, ont été pour la plupart rattachés à la Métropole, soit au titre des compétences transférées, soit au titre des services communs.

2.3.3. Les traitements indiciaires et régimes indemnitaires de l'exercice 2020

Les régimes indemnitaires attribués aux agents de la collectivité, toutes catégories confondues, représentent 18 % du montant des dépenses de masse salariale :

Catégorie des agents	Traitement indiciaire des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros	Régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros
Catégorie A	22 460 195	5 139 161
Catégorie B	14 513 061	3 048 182
Catégorie C	89 872 513	15 277 588
Total	126 845 769	23 464 931

2.3.4. Le temps de travail

Les services de la ville de Nice travaillent dans le respect de la base réglementaire des 1 607 heures annuelles. Deux cycles de travail hebdomadaire existent au sein de la collectivité :

- Un cycle de 37 heures 30 sur 5 jours, donnant droit à 15 jours de RTT (journée de solidarité non déduite),
- Un cycle de 35 heures hebdomadaire, sans RTT.

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins de chaque service, notamment pour l'accueil des usagers (services Etat civil accessibles les samedis, horaires de travail adaptés des crèches et écoles).

Un dispositif de contrôle automatisé du temps de travail a été déployé progressivement à partir de 2016 au sein des services de la ville. Au 1^{er} semestre 2020, ce sont 1 224 agents de la collectivité qui seront concernés par ce dispositif.

**2.3.5. Les avantages en nature****Les titres restaurant :**

Année	Nombre de TR distribués	Coût en € (part patronale)
2016	593 641	2 849 477
2017	599 525	2 877 722
2018	604 676	2 902 444
2019	617 320	3 315 304
2020	649 844	3 509 158

La valeur faciale du ticket restaurant avait été fixée à 8 € en 2011. Depuis février 2019, celle-ci est dorénavant de 9 € par titre, dont 5,40 € pris en charge par l'employeur. Cette mesure bénéficie à 4 284 agents municipaux.

La participation de l'employeur au coût des cotisations mutuelles santé :

Année	Nombre d'agents	Coût
2016	3 321	721 162 €
2017	3 309	718 642 €
2018	3 279	748 651 €
2019	3 308	754 110 €
2020	3 242	715 187 €

Le dispositif par lequel l'employeur participe aux cotisations pour les mutuelles de santé labellisées a été mis en place en 2014. Les participations sont de 23, 20 ou 17 euros par mois selon l'indice net majoré de l'agent. La participation la plus forte est accordée aux agents dont l'indice de rémunération est le plus bas.

La participation pour le contrat prévoyance Territoria (compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt maladie) :

Année	Nombre d'agents	Coût
2017	2 264	67 202 €
2018	2 326	131 794 €
2019	2 323	130 606 €
2020	2 305	124 207 €



Ce contrat, conclu par la ville de Nice, permet la compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt de travail. En effet, après 90 jours d'arrêt, le traitement indiciaire est réduit de 50 %. Le régime indemnitaire n'est quant à lui plus versé après 30 jours d'arrêt maladie.

En 2016, une participation de 2 euros par mois était instituée pour chaque agent ayant souscrit au contrat de groupe Prévoyance, ce dispositif a concerné 1 653 agents.

À compter du 1^{er} octobre 2017, la participation employeur au contrat Territoria Prévoyance a été revue à la hausse, selon l'indice majoré de l'agent. Elle est désormais de 2 €, 4 € ou 6 € et représente une part importante du coût de l'adhésion au contrat de base, qui est d'environ 13 € par mois pour un agent de catégorie C en début de carrière.

Ces deux mesures montrent que l'action sociale de la collectivité en matière de santé et prévoyance permet à un nombre important d'agents de mieux faire face aux aléas et accidents de l'existence (maladie, handicap, décès, etc.).

La participation aux frais de transports

Ces remboursements se déclinent en deux volets : le remboursement sur justificatifs des titres d'abonnement annuel de transports en commun (pour des agents résidant à l'extérieur de la commune) et la participation de l'employeur aux abonnements transports de la Régie des Lignes d'Azur, participation acquittée mensuellement et sur factures.

- **Les remboursements sur justificatifs :**

Année	Nombre d'agents	Coût
2016	52	8 827 €
2017	40	8 374 €
2018	49	9 118€
2019	75	10 768 €
2020	46	6 473 €

- **La participation au titre de l'abonnement transport RLA, mensuel ou annuel :**

Année	Coût
2016	377 536 €
2017	378 000 €
2018	364 748 €
2019	381 745 €
2020	361 570 € (2260 abonnés)

**Les véhicules de fonction :**

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
DGST/DGA/Directeur de cabinet/Directions Régie (8 agents)	Le montant en nature varie selon un barème prenant en compte le prix d'achat du véhicule ou le prix de la location.	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations. - Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS - Titulaires : CSG/RDS uniquement

Les logements de fonction :

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
91 agents (dont essentiellement des gardiens d'écoles)	Il varie selon le barème qui prend en compte : - La rémunération brute de l'agent, - Le nombre de pièces du logement	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations - Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS, - Titulaires : CSG/RDS uniquement

2.3.6. Les orientations 2021

En termes de prospective, les charges de personnel de l'exercice 2021, tous budgets confondus, connaîtront une évolution à la hausse de l'ordre de 1,7 % par rapport au budget voté en 2020. Pour le budget principal, l'augmentation sera de 1,4 %.

Libellé (en millions d'euros)	Crédits 2020	BP 2021
Masse salariale	273,6	278,1
Titres restaurants	6,4	6,1
Médecine professionnelle	0,4	0,4
Vacataires	12,0	12,0
Autres	2,0	1,9
Sous-total budget principal	294,4	298,5
Masse salariale	15,8	16,0
Titres restaurants	0,6	0,6
Vacataires	2,0	2,3
Sous-total budget annexe de l'Opéra	18,4	18,9
Masse salariale	4,4	4,9
Titres restaurants	0,1	0,1
Vacataires	0,9	0,7
Sous-total budget annexe Acropolis-Nikaia	5,4	5,7
Masse salariale	0,3	0,8
Titres restaurants	0,0	0,0
Sous-total budget annexe fourrière³	0,3	0,8
Total général	318,5	323,9

³ L'activité de cette régie a démarré le 1^{er} septembre 2020 ce qui signifie que les charges 2020 ne portent que sur 4 mois.



La limitation du recours aux contractuels, le non-remplacement de départs pour retraite ou autres causes, la maîtrise du recours aux vacances, aux mensualités de saisonniers ou encore la stabilisation des heures supplémentaires permettent de maîtriser l'évolution de la masse salariale et d'abonder d'autres chapitres du budget de fonctionnement.

Par ailleurs, deux axes complémentaires sont retenus pour accompagner et favoriser la maîtrise de la masse salariale : la poursuite et le développement du processus de mutualisation engagé dès 2010 avec la Métropole, puis avec le CCAS de Nice en 2012, et la modernisation des pratiques RH, avec notamment le développement des compétences internes et l'extension du numérique.

En termes de développement, l'ensemble des fonctions RH travaille activement à la cartographie des compétences internes et des connaissances nécessaires pour occuper les métiers de demain, à la détection des talents et des expertises, le Pôle Ressources humaines devant accompagner et développer la montée en compétences des agents, en lien avec une prévision la plus fine possible des prochains départs en retraite.

La dématérialisation et la transition numérique doivent également être utilisées comme des leviers pour réorganiser les processus et circuits de travail, tout en garantissant un service public accessible à tous. Il s'agit ainsi de faire évoluer les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité au service de l'utilisateur, en qualité de travail pour les agents, notamment par l'allègement des tâches répétitives.

En termes de mobilisation du vivier de compétences internes, après une refonte totale de la mobilité interne en 2019 pour en faciliter l'accès et en accélérer les procédures, l'année 2020 a vu la mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation, qui va être associé dès 2021 avec un outil de gestion des talents et de cartographie des postes.



2.4. Les actions 2021 et la programmation des investissements

La ville de Nice définit une nouvelle programmation des investissements de relance, qui permettra de livrer de nouveaux équipements structurants, d'entretien et de moderniser les infrastructures existantes et d'améliorer le quotidien des Niçois par la réalisation de nombreuses opérations de proximité.

Il est prévu un volume de dépenses d'investissements de 80 à 90 millions d'euros en 2021, puis 80,5 millions d'euros en 2022.

2.4.1. La santé, l'égalité et le bien-être

La ville de Nice souhaite :

- Poursuivre les actions en matière de vaccination publique, actions renforcées par les campagnes de dépistage et de vaccination Covid-19.
- Installer 4 maisons de santé dans les quartiers et accompagner la création de maisons de santé pluridisciplinaire privées (comme par exemple la Maison de santé de l'Ariane) en développant une offre de prévention.
- Obtenir le label sport santé et développer l'Activité physique Santé – sport sur ordonnance, en faveur de la santé pour personnes touchées par une maladie chronique et insuffisamment actifs : dispositif Nice Acti'Santé,
- Formaliser les travaux du Conseil local de santé pour faciliter la concertation et la coordination entre la ville et les acteurs publics et privés de santé du territoire.
- Engager une réflexion sur le thème santé environnement, notamment contre les perturbateurs endocriniens.

La ville de Nice poursuivra par ailleurs ses actions « 100 % inclusives » afin de garantir l'accessibilité des sites ou des activités aux personnes présentant une situation de handicap. En 2021, plusieurs dizaines de chantiers de mise en accessibilité seront lancés conformément aux ambitions de l'Agenda d'Accessibilité Programmé validé en 2016 pour permettre, à terme, la mise en accessibilité dans l'ensemble des établissements et installations ouvertes au public.

La ville de Nice, en lien avec la Métropole, maintiendra par ailleurs ouvertes les handiplages 4 mois afin de répondre à la demande des usagers.

Elle développera, avec l'aide de la Métropole, des projets d'habitat inclusif répondant au besoin d'autonomie et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.



Cette politique inclusive sera également orientée vers les seniors afin qu'ils soient associés à tous les domaines de la vie courante. 35 000 seniors bénéficient de la Carte Métropole et 2 500 de la carte Pass.

La ville de Nice souhaite aussi moderniser ses Maisons des seniors, faire le pari de l'inclusion numérique, jouer la carte de la proximité avec une offre d'activités rénovées, répondant aux attentes du plus grand nombre des seniors en matière de culture, sport, loisirs, tout en favorisant le lien intergénérationnel.

La ville de Nice continuera de mener les opérations nécessaires à la lutte contre les discriminations et pour le droit des femmes, avec un programme d'action ambitieux autour de la prévention des violences intrafamiliales.

La ville poursuivra aussi des actions de prévention, de sensibilisation et de promotion en faveur de l'égalité, du droit des femmes et de la prévention du harcèlement, auprès du grand public, des écoles et des agents.

La ville sera particulièrement engagée à l'occasion des grandes journées nationales ou mondiales consacrées à la lutte contre les discriminations, à l'égalité femmes hommes ou encore à la lutte contre les violences faites aux femmes.

2.4.2. La sécurité

La police municipale :

Le positionnement de la police municipale de la ville de Nice en tant que première police municipale de France, récemment confirmée par le ministère de l'Intérieur, sera conforté par un renforcement de ses moyens.

Les effectifs seront complétés par le recrutement progressif de 80 policiers supplémentaires. Cette mesure s'inscrit en réciprocité avec l'affectation par le Gouvernement de 60 effectifs supplémentaires de police nationale qui faisaient défaut et l'expérimentation de l'extension des compétences des polices municipales dans le cadre du projet de loi de sécurité globale, actuellement en discussion au Parlement. Les matériels mis à disposition des effectifs seront modernisés : éthylotests, simulateur de tir, achats d'armes, véhicules, nouveaux outils numériques.

Des travaux seront programmés sur le site d'entraînement Colonel Arnaud BELTRAME, mutualisé avec les différents acteurs de la sécurité : police nationale, gendarmerie nationale, douanes et centre hospitalier universitaire. Il est par ailleurs prévu de poursuivre les travaux de réhabilitation du site de la Glacière par l'installation d'un second pas de tir.

Les études de préfiguration portant sur la reconversion de l'hôpital Saint-Roch en Hôtel des polices mutualisé se poursuivent, en complément de l'achèvement, en 2021 de l'opération



d'acquisition du site auprès du centre hospitalier universitaire de Nice ; l'objectif étant de livrer, avec l'Etat, le nouveau bâtiment en 2023-2024.

La politique de stationnement :

La ville de Nice a repris en régie la gestion du stationnement sur voirie depuis le 1^{er} février 2017, et a redéfini sa politique en la matière à cette occasion, en conciliant un objectif de rotation visant à améliorer la chalandise pour favoriser le commerce de proximité, tout en favorisant le stationnement des résidents et des commerçants *via* un système d'abonnement et de tarifs préférentiels.

La régie gère aujourd'hui un parc de 653 horodateurs rénovés, pour 12 176 places.

La régie est également associée à une action destinée à améliorer la qualité de vie consistant à installer des capteurs mesurant la qualité de l'air et le bruit sur les horodateurs. Ils permettront de compléter les données relatives à l'environnement, d'optimiser la gestion du domaine public et de doter la commune de nouveaux outils de décisions.

La fourrière :

La gestion de la fourrière automobile a été reprise en régie par la ville à compter du 1^{er} septembre 2020. A compter de cette date, une Régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice, dotée de la seule autonomie financière par l'intermédiaire d'un budget annexe au budget principal de la ville de Nice, a été créé.

Elle a ainsi repris le personnel de l'ancien délégataire pour assurer la gestion des parcs de fourrière et de stockage et la tenue des caisses. L'enlèvement des véhicules a fait l'objet d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans.

Pour 2021, le nombre d'enlèvements est estimé à 21 600, dont 2 640 procédures liées au stationnement abusif contre 1 700 en 2018.

Les projets portent sur l'optimisation de la sécurité des 3 parcs automobiles (le parc de fourrière principal situé au MIN et les parcs secondaires de stockage de La Trinité et de l'avenue Sainte Marguerite), sur des évolutions des moyens numériques, et sur la création d'un parc modernisé à l'horizon 2023 ou 2024.



2.4.3. La politique environnementale et le cadre de vie

La ville de Nice dispose de plus de 4,2 millions de m² d'espaces verts en ville grâce notamment à 178 parcs et jardins (+ 4 en 2020), 77 000 arbres (+ 11 000 en 2020). Cela représente environ 10 m² d'espaces verts par habitant, obtenus avec un entretien « zéro produit phytosanitaire ».

Les actions engagées pour lutter contre la perméabilisation des sols vont être poursuivies avec, notamment, la végétalisation des cours d'école par la création d'îlots de fraîcheur. Après les établissements Pagnol Ariane Sud et Ferry, 25 autres cours d'écoles, volontaires pour être associées à ce dispositif innovant, seront aménagées au cours des prochaines années, pour une superficie moyenne de 250 m².

La ville de Nice va également lancer la création de jardins partagés dans tous les quartiers, la création de nouvelles zones ombragées dans les espaces publics et poursuivre son objectif de plantation d'un arbre par habitant.

La réalisation du square Colonel Jean Pierre s'inscrit dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés en cours au cœur de Ville. La conservation du patrimoine arboré, le maintien des activités en place (jeux pour enfants, clos boulistes notamment), l'aménagement d'une zone de jeux d'eau sont au programme de ce projet, qu'il est prévu de réaliser sur l'exercice 2021.

La création d'un nouveau jardin public de 3 832 m² au cœur du Campus Saint-Jean d'Angely offrira des aménagements innovants : placette étudiante, grande prairie plantée, zone d'activités sportives et structures de jeux originales pour les enfants.

La programmation intègrera bien évidemment l'extension de la Promenade du Paillon dont le Conseil municipal a approuvé le 31 juillet 2020 le lancement d'une procédure de concertation, le lancement de la procédure de concours d'architecte paysagiste et d'ingénierie et la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation des études (pour lesquelles 800 000 € sont prévus en 2021).

2021 verra par ailleurs la poursuite de la Trame verte (DANTE/BUFFA et GRIMALDI/LIBERTE), réalisée sous maîtrise d'ouvrage unique de la Métropole, pour un montant global de 10,2 millions d'euros dont 3 millions d'euros portés par la ville de Nice (et 1,4 million d'euros prévu sur la seule année 2021.) Suivront à partir de 2022 les axes GIOFFREDO et Hôtel des postes pour un montant total de 10,2 millions d'euros (dont 3 millions d'euros à la charge de la ville de Nice), auxquels s'ajoutent 900 000 euros de végétaux.

2021 verra aussi la poursuite de l'aménagement du grand parc paysager de la Plaine du Var sur 30 hectares en y intégrant une dimension agricole. Un concours de concepteurs architectes-paysagistes a également été acté. La livraison d'une première tranche est prévue pour 2023.



En lien avec la Métropole, la ville de Nice prendra part à la requalification et au réaménagement du boulevard Gambetta et de son débouché sur la Promenade des Anglais, ainsi qu'aux travaux sur la place Ile de Beauté et la rue Cassini.

Par ailleurs, la ville lancera les études relatives au projet de Maison de la Méditerranée destinée notamment à sensibiliser le public à la protection de l'environnement et du milieu marin.

Enfin, la ville réalisera des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments notamment des écoles, en lien avec les objectifs fixés dans le plan Climat de la Métropole.

2.4.4. La culture

L'année 2020 ayant été extrêmement difficile pour le milieu culturel, la ville de Nice souhaite maintenir une politique culturelle forte dans le respect des consignes sanitaires.

Pour le spectacle vivant, la ville de Nice a souhaité en accord avec la direction du Théâtre National de Nice et le Ministère de la Culture, moderniser le Théâtre National de Nice (TNN) en l'équipant d'une nouvelle salle. L'année 2021 verra donc la réalisation de la première phase des travaux avec la création d'une salle de théâtre dans l'ancienne église des Franciscains ainsi que des aménagements nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des équipes du TNN. En parallèle, la phase d'études visant à l'implantation d'une salle d'une capacité de 800 places dans l'enceinte de l'actuel Palais des Expositions sera finalisée.

2021 marquera aussi, pour *Le 109*, le lancement de la phase de transformation en *Tiers Lieu* qui visera à densifier le tissu culturel en y accueillant de nouveaux résidents tout en créant un espace partagé entre divers acteurs, économiques, associatifs et entreprises visant une volonté commune de développer du lien social autour de projets collectifs et innovants.

L'Opéra de Nice entamera également des démarches de labellisation nationale auprès du Ministère de la Culture ainsi que le lancement des études et des travaux nécessaires à sa rénovation. Cet édifice classé au titre des Monuments Historiques, autant pour ses extérieurs que pour ses intérieurs, doit aujourd'hui être rénové, réhabilité et équipé comme un édifice du XXI^{ème} siècle.

Pour que rayonnent plus encore les fleurons de son attractivité culturelle, la Ville souhaite initier un « plan musées » ambitieux. Ce plan d'investissement concernera principalement les musées : MAMAC, Chéret, Matisse et Masséna qui sont installés dans des bâtiments anciens nécessitant une rénovation intérieure et le réaménagement de leurs extérieurs pour à la fois conserver les collections, accroître leur visibilité et offrir au public des locaux adaptés. 2021 amorcera ce plan ambitieux.



Par ailleurs, et dans un esprit de démocratisation culturelle, la ville mettra en œuvre un plan d'éducation artistique et culturelle composé de 5 volets thématiques consacrés à l'éducation musicale, l'éducation au patrimoine et à la littérature, l'éducation à l'image, l'éducation à la création et aux arts plastiques, l'éducation au spectacle vivant. L'objectif est de lancer dès la rentrée 2021 des résidences d'artistes au sein d'une vingtaine d'établissements pilotes. Ce programme constituera un volet majeur de la relance culturelle et du soutien aux acteurs du secteur dans un contexte sanitaire dégradé particulièrement pénalisant pour le monde culturel, dans sa diversité.

Enfin, le projet de renaissance des studios de la Victorine se poursuivra en 2021 par la constitution et la publication de l'appel à projet visant à retenir les professionnels et investisseurs désireux de s'engager auprès de la ville dans le droit fil des préconisations déjà entérinées du rapport GARANDEAU.

2.4.5. Le sport

La ville de Nice met à disposition des usagers 335 équipements dont 4 complexes sportifs, 11 plateaux, 19 salles omnisports, 9 piscines, 1 bassin olympique, 1 patinoire, 1 centre équestre, 1 base nautique, 74 clos boulistes, 37 terrains synthétiques dont 24 de grand jeu.

Au cours des années précédentes, près de 400 évènements sportifs étaient organisés par an, 235 associations subventionnées et la mise à disposition d'installations à 360 associations permettait à 70 500 licenciés d'exercer leur activité préférée.

Dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, la ville de Nice prévoit de continuer à accompagner d'importants évènements au cours des prochains exercices : l'Etape amateur du Tour de France en 2021 à la suite de son report en 2020, les demi-finales de Top 14 en 2022, quatre matchs de la coupe du monde de Rugby en 2023 et 7 à 9 matchs de football dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024.

Sur le plan éducatif, la ville de Nice continuera de promouvoir l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge par le biais des « classes bleues » pour garantir le « savoir nager » à tous les enfants scolarisés.

En 2021, un programme de rénovation des terrains synthétiques va être lancé ainsi qu'un plan pluriannuel de rénovation et de modernisation des piscines municipales. La ville poursuivra le projet de Cité des Sports à l'ouest. Enfin, elle mettra en œuvre un plan d'optimisation de la gestion de ses équipements visant notamment à répondre à des objectifs de développement durable.

2.4.6. La vie scolaire

Les 153 établissements scolaires publics du premier degré de la ville accueillent 29 867 élèves. 89 % des élèves bénéficient du service de restauration scolaire, ce qui correspond à 3,8 millions de repas servis en 2019 (+ 13 % depuis la reprise en régie du service). Enfin, 33 centres municipaux et 18 associations partenaires dans le cadre du contrat enfance jeunesse



accueillent 4 200 enfants les mercredis. 11 500 enfants et jeunes fréquentent les accueils loisirs durant les vacances.

Trois programmes majeurs vont être lancés sur cette politique en 2021 : le développement d'îlots végétaux de fraîcheur à l'intérieur de nos écoles, la mise en place d'une « éducation artistique et culturelle à l'école » ainsi que le projet « citoyenneté dans les écoles » visant à proposer un catalogue d'actions aux enseignants et élèves.

D'importants projets d'investissement permettront, au cours du mandat :

- la livraison de trois nouveaux groupes scolaires dans les secteurs de Nice Méridia, de l'îlot ex-usine Comptoir Métallurgique du Littoral et de l'Ariane ;
- la poursuite de l'entretien et de la rénovation des bâtiments scolaires et le verdissement des cours d'école, en lien avec les objectifs de développement durable ;
- la poursuite du plan de dotation et de modernisation des outils numériques ;
- à travers un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), l'amélioration du confort thermique dans les classes et les locaux scolaires.

2.4.7. La politique de l'Enfance et de l'animation

La ville de Nice poursuit le versement de subventions aux associations partenaires et la mise en place des animations auprès des enfants dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Concernant l'animation, proposée pour tous les âges, 11 000 abonnés bénéficient de plus d'une centaine d'activités dans les champs sportif, culturel et socioculturel, proposées dans les 17 ANIMANICE répartis sur la commune.

Pour un meilleur service rendu aux usagers, nous proposons un projet de modernisation des ANIMANICE :

- Avec de nouveaux outils numériques pour faciliter les inscriptions, réservations sur internet
- Avec l'augmentation du nombre de créneaux d'activité, notamment sur la pause méridienne, le week-end et pendant les vacances scolaires
- Avec la programmation de la rénovation des centres (PPI)



2.4.8. La jeunesse et la vie associative

La ville gère un réseau de 11 maisons des associations, qui comptent 561 membres. En 2021, 2 projets d'investissements seront lancés permettant d'une part, de moderniser l'équipement scénique de la salle polyvalente de la maison de l'Etudiant, et d'autre part de mettre aux normes l'amphithéâtre de la maison des associations Garibaldi.

2.4.9. La famille

La ville compte 28 crèches collectives, mais également 4 relais petite enfance, 4 lieux d'accueil enfants-parents, 4 points d'inscription et 3 pôles petite enfance et famille. Le service d'accueil familial municipal bénéficie de 95 assistantes maternelles agréées.

Un programme d'équipement ambitieux a été défini pour le mandat et comprend notamment :

- La transformation de haltes garderie et halte jeux en crèches ;
- L'extension de la crèche Coquelicots à Saint-Isidore ;
- Le projet crèche Caravelle sur la colline du Château ;
- L'extension de la crèche TERRA AMATA ;
- La création d'une crèche dans le quartier TRACHEL ;
- L'extension de la crèche de l'Eau Vive sur le boulevard GORBELLA ;
- La création d'un pôle intergénérationnel à Nice Méridia.

2.4.10. Le logement et la cohésion sociale

Pour favoriser le vivre-ensemble et l'accès au logement pour tous, la Ville continuera d'apporter un soutien aux opérations portées par les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'offre en logements abordables et de qualité, qu'il s'agisse de la production de logement social ou de la réhabilitation du parc existant.

La Ville continuera de prendre part aux opérations portées par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain dans le cadre des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU) sur les secteurs des Liserons, de l'Ariane et des Moulins, ainsi que dans celui du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés des quartiers Notre-Dame et TRACHEL.

Dans un contexte de montée de la précarité, exacerbée par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, au travers du Centre communal d'action sociale (CCAS), la ville de Nice maintiendra une action forte à destination des publics les plus fragiles : sans-domiciles stables, aide et soutien aux populations sinistrées ou en situation de précarité.



Le CCAS assure le suivi social de plus de 6 000 personnes âgées et de 1 900 personnes fragiles isolées. 36 000 nuitées sont assurées au sein du centre d'hébergement d'urgence. Enfin, le CCAS gère 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 3 foyers logements et un centre d'accueil de jour Alzheimer.

2.5. La gestion active des emprunts

2.5.1. La structure de l'encours au 1^{er} janvier 2021

Le stock d'emprunts de la ville de Nice est estimé à 491 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021 contre 503 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020, correspondant à une amélioration du besoin de financement de 12 millions d'euros.

L'encours auprès des organismes bancaires :

L'analyse de la structure du volume d'emprunts de la ville de Nice démontre :

- **Des prêteurs diversifiés**, puisque l'encours de la dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

Volume d'emprunts par prêteur hors PPP (en millions d'euros)

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2021	% du CRD
SFIL CAFFIL LBP	151,6	40,94 %
CAISSE D'EPARGNE- CFF	64,3	17,36 %
GRUPE CREDIT AGRICOLE	37,2	10,04 %
SOCIETE GENERALE	23,6	6,38%
ARKEA	22,3	6,03 %
CAISSE DES DEPOTS	20,0	5,40 %
RIVAGE INVESTMENT	17,1	4,63 %
CREDIT COOPERATIF	13,9	3,76 %
DEXIA CL	9,2	2,48 %
Autres prêteurs	11,0	2,98 %
Ensemble des prêteurs	370,2	100 %



- **Des emprunts sécurisés**, puisque 100 % de l'encours est classé 1A dans la charte de Gissler, soit le risque le plus faible.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

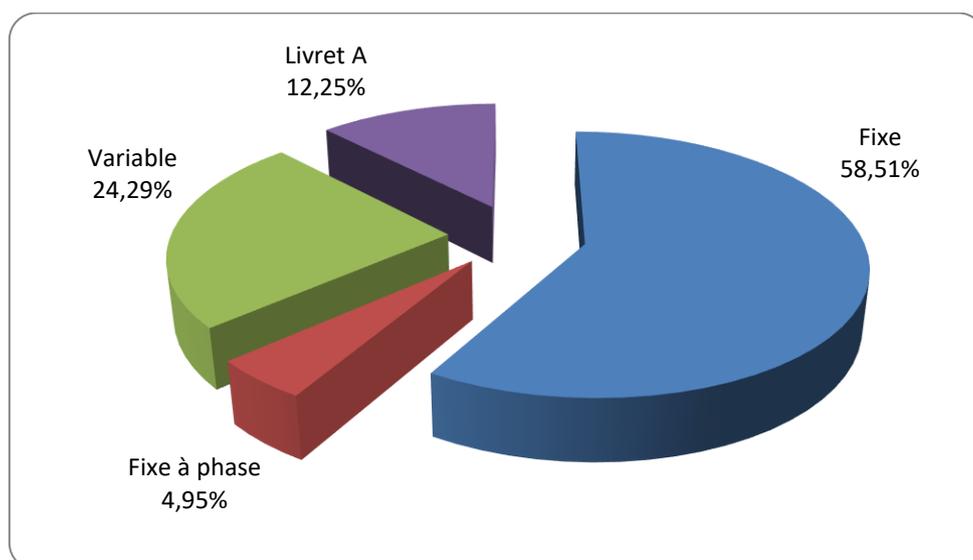
Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

63 % de son encours est à taux fixe et 37 % en taux variable, dont 66 % indexé sur Euribor et 34 % sur le Livret A.

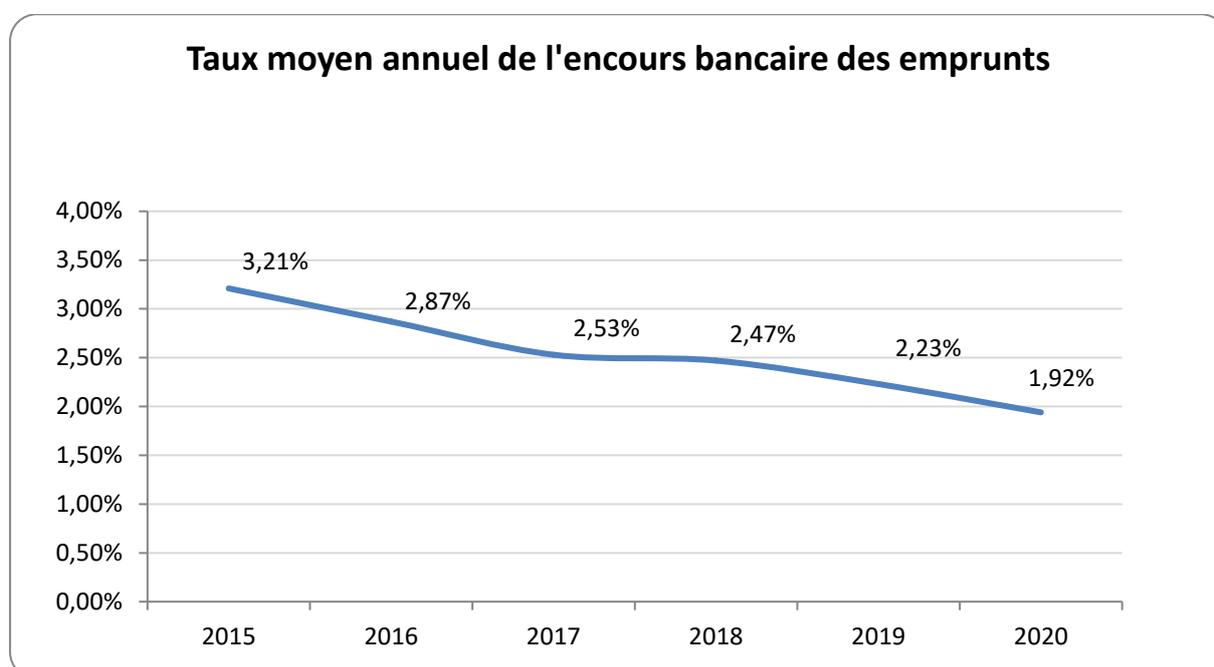




- **Un taux moyen de l'encours bancaire en baisse**

Capital restant dû (CRD) En M€	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
370,2	1,92 %	12 ans et 6 mois	7 ans et 1 mois	69

Le taux moyen est passé de 3,21 % en 2015 à 2,87 % en 2016, 2,53 % en 2017, 2,47 % en 2018, 2,23 % en 2019 et 1,94 % fin 2020 grâce à la continuité de la gestion rigoureuse de l'encours.



L'encours auprès du partenaire Allianz Riviera :

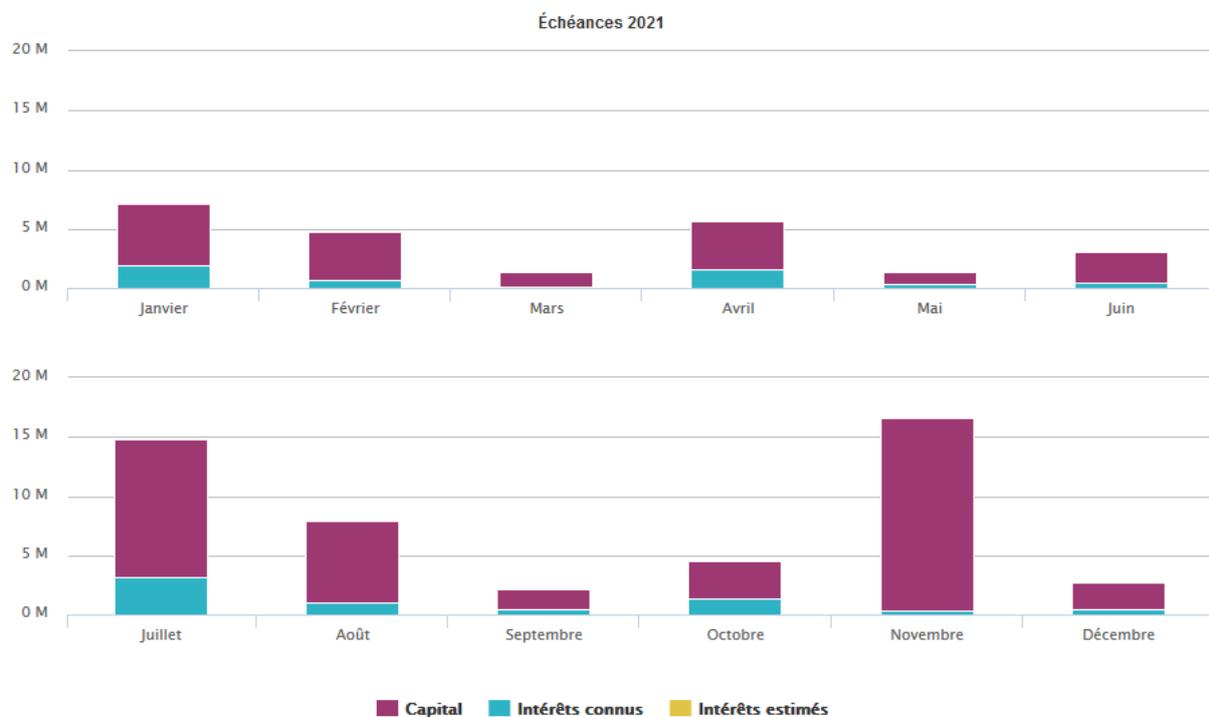
L'encours s'élève à 95,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021, contre 100,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020, en baisse de 4,7 millions d'euros.

Le portage financier Hôpital Saint Roch :

Au 1^{er} janvier 2021, le différé de paiement résiduel s'établit à 10 millions d'euros. L'encours bancaire en crédit relais s'élève à 15 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021.



2.5.2. La gestion de la trésorerie en 2021



Les mois de juillet et novembre 2021 connaîtront un pic d'annuités, à hauteur de 15 millions d'euros. Afin de lisser les décaissements de trésorerie sur les années à venir, les prochaines échéances d'emprunts seront positionnées sur les mois de mars, mai, juin et septembre.

La ville de Nice a souscrit en juin 2020 une ligne de crédit d'un montant de 30 millions d'euros au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et en novembre 2020 une ligne de crédit d'un montant de 30 millions d'euros à la Caisse d'Epargne afin de gérer les aléas de recettes 2020-2021 liés à la crise sanitaire. Une reconduction d'un montant de 60 millions d'euros est envisagée sur 2021 afin d'optimiser les frais financiers.

L'utilisation des possibilités de revolving, à hauteur de 20 millions d'euros (opérations budgétaires neutres) sera exercée, permettant une économie de frais financiers par une gestion de trésorerie optimale.



2.5.3. Le besoin de financement

Le programme prévisionnel de recours à l'emprunt est de 50 millions d'euros en 2021 et de 41 millions d'euros en 2022. Il en résultera une diminution de l'encours entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022.

En millions d'euros	Est. 2020	2021	2022
Stock d'emprunts au 01/01	503,4	491	486,7
Remboursement des emprunts	63,8	54,3	42
Mobilisation prévisionnelle annuelle des emprunts	51,4	50	41
Flux net annuel	-12,4	-4,3	-1
Stock d'emprunts au 31/12	491	486,7	485,7

Pour financer ses dépenses d'équipement 2021, la ville de Nice envisage de recourir à des emprunts sur une durée de 20 ans maximum.

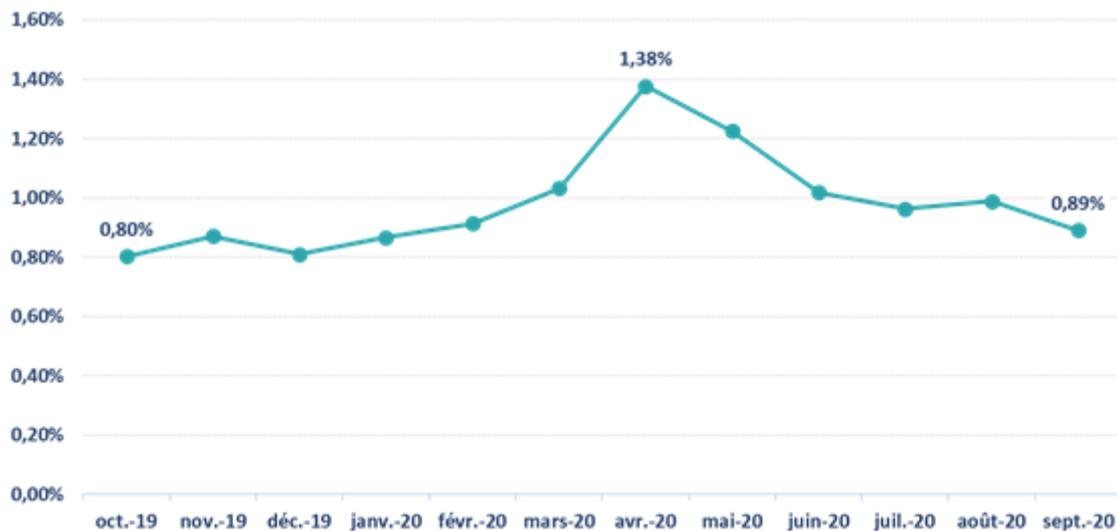
Dans le cadre de la gestion active des emprunts, elle envisage également de procéder au refinancement d'un emprunt pour 15 millions d'euros et d'utiliser des emprunts assortis d'options de lignes de trésorerie (« revolving ») pour 20 millions d'euros, opérations neutres sur l'encours de l'exercice.

Les taux sur les marchés financiers restent toujours historiquement bas, et les analystes n'entrevoient pas de hausse significative sur 2021. Les taux d'emprunt d'Etat français à 10 ans sont passés en territoire négatif pour la première fois mi-juin 2019 et le restent toujours fin 2020.

Les niveaux actuels et anticipés de l'inflation et de la croissance, qui déterminent les taux, ne permettent pas d'envisager une remontée de ces taux.



Les marges réelles moyennes (exprimées sur Euribor 3 mois non « florées » à 0,00%) constatées sur les financements à taux fixe et à taux variable :



L'évolution de ces marges réelles fait figurer un pic pendant le confinement. Aujourd'hui, les marges sont revenues à un niveau proche de celui occupé avant la crise de la COVID-19.

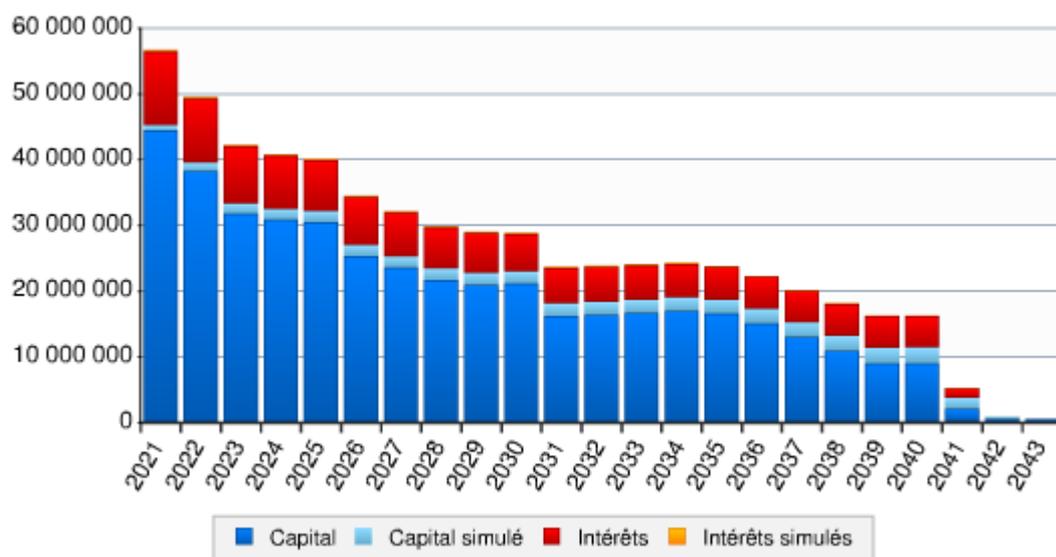
Compte tenu des informations de marchés exposées précédemment, les financements prévisionnels 2021 seront orientés pour environ 50 % en taux fixe et 50 % en taux variable. La prépondérance de la part taux fixe (63 % fin 2020) dans l'encours de la ville de Nice justifie aussi cette orientation.



Hors portage financier de l'hôpital Saint Roch, le remboursement de l'annuité en capital des emprunts s'établissant à 44,3 millions d'euros, le montant du désendettement net d'emprunts prévisionnels 2021 s'établirait à 4,3 millions d'euros.

Evolution de l'annuité des emprunts (hors portage financier hôpital Saint Roch) :

Flux de remboursement



L'extinction de l'encours de la ville de Nice est rapide : la durée de vie moyenne des emprunts est de 7 ans et 1 mois, c'est-à-dire que compte tenu de l'amortissement actuel des emprunts de la ville de Nice, il faut 7 ans et 1 mois pour rembourser la moitié du capital restant dû des emprunts bancaires.



3. La prospective financière par budget

3.1. Le budget principal

L'exercice 2020 a été marqué par la crise de la COVID-19. L'impact financier le plus marquant apparaît sur les produits de gestion (qui s'entendent nets des atténuations), ceux-ci étant estimés à 514,2 millions d'euros en 2020, contre 552,6 millions constatés en 2019.

Compte-tenu des incertitudes qui pèsent sur la reprise en 2021 et 2022, la ville retient une estimation prudente de l'évolution de ses produits de gestion sur la période.

Sur les exercices 2021 et 2022, la ville entend lancer une nouvelle programmation en matière de dépenses d'équipement, pour un volume annuel moyen d'environ 80 millions d'euros. Ce volume pourrait être réévalué à 90 millions d'euros dans l'hypothèse où de nouvelles ressources seraient identifiées, notamment dans le cadre du plan de relance.

La ville poursuivra une politique rigoureuse en matière de maîtrise de son endettement. En 2020, et malgré une nette érosion des produits de gestion, il est à souligner que la commune parviendra à constater un désendettement d'environ 12,4 millions d'euros, l'encours étant projeté à 491 millions d'euros à la fin de l'exercice, contre 503,4 millions d'euros constatés au compte administratif 2019. Il est projeté une stabilisation de l'encours, qui atteindrait 485,7 millions d'euros au 31/12/2022.

En millions d'euros	2021	2022
Produits de gestion	529,2	531,5
Charges de gestion	484,6	488
Résultat de gestion	44,6	43,5
En % des produits de gestion	8%	8%
+/- Résultat financier	-11,2	-10,4
+/- Résultat exceptionnel (E)	-2,4	-2,1
Capacité d'autofinancement brute	31,0	31,0
En % des produits de gestion	6%	6%
Annuité en capital de la dette	54,3	42
Cessions d'immobilisations	34,5	34
Epargne nette en fin d'exercice	11,2	23,0
Dépenses d'équipement	80	80
Autres ressources externes	18,8	16
Emprunts nouveaux	50	41
Variation fonds de roulement	0	0
Stock d'emprunts au 31/12	486,7	485,7



3.2. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

En millions d'euros	2021	2022
Produits de gestion	19,0	19,4
Charges de gestion	18,3	19,4
Résultat de gestion	0,7	0,0
En % des produits de gestion	4%	0%
+/- Résultat financier	0,0	0,0
+/- Résultat exceptionnel	0,1	0,2
Capacité d'autofinancement brute	0,8	0,2
En % des produits de gestion	4%	1%
Epargne nette en fin d'exercice	0,8	0,2
Autres ressources externes	0,0	0,0
Dépenses d'équipement	0,2	0,2
Variation fonds de roulement	0,7	0,0
Stock d'emprunts au 31/12	0,0	0,0

3.3. Le budget annexe de la régie des palais Acropolis et Nikaïa

En millions d'euros	2021	2022
Produits de gestion	12,5	14,7
Charges de gestion	12,0	14,3
Résultat de gestion	0,6	0,4
En % des produits de gestion	4%	3%
+/- Résultat financier	0,0	0,0
+/- Résultat exceptionnel	- 0,2	- 0,1
Capacité d'autofinancement brute	0,3	0,3
En % des produits de gestion	2%	2%
Epargne nette en fin d'exercice	0,3	0,3
Autres ressources externes	0,0	0,0
Dépenses d'équipement	0,3	0,3
Variation fonds de roulement	0,0	0,0
Stock d'emprunts au 31/12	0,0	0,0



3.4. Le budget annexe de la régie de la fourrière

En millions d'euros	2021	2022
Produits de gestion	3,8	3,8
Charges de gestion	3,8	3,8
Résultat de gestion	0,0	0,0
<i>En % des produits de gestion</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
+/- Résultat financier	0,0	0,0
+/- Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement brute	0,0	0,0
<i>En % des produits de gestion</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Capacité d'autofinancement net	0,0	0,0
Autres ressources externes	0,0	0,0
Dépenses d'équipement	0,0	0,0
Variation fonds de roulement	0,0	0,0
Stock d'emprunts au 31/12	0,0	0,0